

MASTER PROFESSIONNEL VIGNE ET TERROIR

■ TABLEAU DE REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS ET DES CONTROLES DE CONNAISSANCES SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Aspects biophysiques des terroirs viticoles	La composante sol	14	5	8	27					
	La composante plante	10			10					
	La composante climat	6		6	12					
	Zonage	10	3	8	21					
TOTAL UE1		40	8	22	70	12	CT et CC	4	2	6

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Protection du vignoble et de l'environnement	Herbicides, vignes et environnement	10	10	5						
	Flores du vignoble		2	3						
	Gestion des effluents viti-vinicoles	5								
	Protection raisonnée et intégrée	5								
	Alternative à la lutte chimique	6	4							
TOTAL UE2		26	16	8	50	7	CT et CC	2	1	3

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Aspects humains des terroirs viticoles	Territoires du vin	16	5	8						
	Sociétés viti-vinicoles	12	4	5						
TOTAL UE3		28	9	13	50	7	CT	3		3

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Aide à l'insertion professionnelle	Anglais		20	5						
	Préparation à l'embauche		15							
TOTAL UE4			35	5	40	4	CT	2		2

TOTAL S3		94	68	48	210	30				14
-----------------	--	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Terroirs et Régions	Génèse de l' AOC	8								
	Délimitations	7		5						
	Conférences : vignobles nationaux et internationaux	10								
TOTAL UE5		25		5	30	4	CT	2		2

UE6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Vins et terroirs	Caractéristiques aromatiques des cépages et identités des vins	10								
	Connaissances des terroirs par leurs vins, visites		10	30						
TOTAL UE6		10	10	30	50	5	CT	3		3

UE7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet professionnel et stage	Conduite de projet et suivi méthodologique de stage		30							
	Conférences-débats, avec des professionnels		10							
	Stage				350					
TOTAL UE7			40		40	21	CT	9		9

TOTAL S4		35	50	35	120 + stage	30				14
-----------------	--	-----------	-----------	-----------	--------------------	-----------	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Chaque semestre fait l'objet d'une session d'examen dans la semaine qui suit les enseignements. Une session de rattrapage est organisée 10 jours après la session consécutive au 2^e semestre. - Chaque UE théorique correspond à un module d'examen qui comporte une épreuve écrite et/ou orale portant sur les cours magistraux et, pour certains, un contrôle continu.

Le contrôle continu correspond aux notes de travaux pratiques et de travaux dirigés (notes d'exposés, interrogations périodiques...).

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Les coefficients des épreuves sont fixés au prorata des volumes d'enseignement : UE1 : coef.6 ; UE2 : coef.3 ; UE3 : coef.3 ; UE4 : coef. 2 ; UE5 : coef.2 ; UE6 : coef. 3 et UE7 : coef . 9. Pour l'UE9, le stage fera l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale dont la moyenne des deux notes sera affectée d'un coefficient 9.